

# les familles d'aujourd'hui

*Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,  
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

## QUELQUES DIFFICULTÉS POUR APPRÉCIER LES CONSÉQUENCES DES CHANGEMENTS FAMILIAUX

-----

Patrick FESTY  
(Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, France)

Les difficultés pour apprécier les conséquences des changements familiaux sont partagées avec la plupart des recherches de causalité. Elles ont pourtant une acuité telle que les problèmes d'école foisonnent dans ce domaine : les grands classiques de la causalité en démographie ne sont-ils pas, par exemple, l'étude des interactions entre descendance et activité féminine ou celle des liens entre allaitement, fécondité, et mortalité infantile ? Le chatoiement des explications de bon sens qui se cachent sous les diverses relations possibles exerce un attrait particulier sur bon nombre d'observateurs, mais on sait que ce miroitement peut être dangereux et c'est pourquoi sans doute si peu d'auteurs ont affronté les dangers de la sixième séance du présent colloque. Nous proposons ici seulement quelques exemples des difficultés auxquelles on s'expose dans ce genre de recherches, à travers quelques cas où ces obstacles ont pu être en partie surmontés ou au moins clairement identifiés et à l'aide de certains éléments tirés des communications présentées à cette séance.

### CAUSALITÉ OU SÉLECTION

Le constat répété d'une surmortalité des non-mariés par rapport aux mariés peut conduire à postuler que le mariage joue un rôle protecteur et améliore l'état de santé de ceux qui abandonnent le célibat. La tentation est d'autant plus forte que les leçons d'analyse démographique y invitent en exigeant pour la construction des tables de nuptialité une condition d'indépendance entre la nuptialité et la mortalité des célibataires, puis en attribuant la différence entre les risques de décès de ceux-ci et des mariés à la discontinuité résultant du mariage lui-même. La remise en question de cette dernière relation nous priverait des commodités de l'indépendance (1).

La surmortalité des femmes inactives par rapport aux actives exige pourtant une semblable remise en question, car elle se prête difficilement à une explication simple, le rôle protecteur de l'activité ne pouvant guère être invoqué au bénéfice de celles qui doivent souvent cumuler les fatigues d'une profession et de leur vie domestique. Marie-Hélène Bouvier-Colle s'est attachée à démontrer que le groupe des inactives était constitué par sélection à rebours des femmes les moins aptes physiquement et exposées de ce fait à une mortalité plus forte que les actives (2). Dans ce but, elle a distingué les femmes suivant leur état matrimonial en même temps que leur activité ; elle a constaté que la surmortalité des inactives était considé-

(1) VALLIN (J.) et NIZARD (A.) : "La mortalité par état matrimonial. Mariage sélection ou mariage protection ?". *Population*, n° spéc., sept. 1977.

(2) BOUVIER-COLLE (M.H.) : "Mortalité et activité professionnelle chez les femmes". *Population*, 1, 1983.

nable chez les célibataires et les divorcées, mais très faible chez les mariées (tableau 1) ; elle a rapproché enfin cette observation des taux d'activité : ceux-ci sont beaucoup plus élevés chez les non-mariées, que leur isolement contraint à travailler, sauf incapacité, que chez les mariées. La surmortalité des inactives apparaît donc d'autant plus forte que la sélection est elle-même sévère, c'est-à-dire que le groupe se limite plus étroitement à celles qui sont physiquement empêchées de travailler.

L'effet de sélection est devenu clairement visible quand on a pu observer des groupes dans lesquels l'activité résultait bien davantage d'une obligation que d'un choix. Un autre exemple illustre également comment une situation de "choix forcé" permet d'éclairer le sens des liaisons entre âge au mariage et descendance.

**TABLEAU 1 : TAUX COMPARATIFS \* DE MORTALITE DES FEMMES DE 15-64 ANS PAR ETAT MATRIMONIAL ET ACTIVITE (FRANCE, 1975-1977, POUR 100 000).**

Célibataires		Mariées		Divorcées		ENSEMBLE		
Actives	Inactives	Actives	Inactives	Actives	Inactives	Célibataires	Mariées	Divorcées
291	615	216	225	262	697	321	215	309

\* Avec la structure par âge de la population féminine totale en 1975.

En régime de fécondité dirigée, la descendance des femmes mariées à divers âges reste souvent associée à cet âge aussi fortement qu'au temps de la fécondité naturelle où l'inégalité des descendance s'expliquait par celle des durées d'exposition au risque de fécondité. Toutefois, la précarité du lien entre âge au mariage et fécondité apparaît dans les périodes perturbées où les conditions de la nuptialité sont accidentellement modifiées. C'est le cas des guerres et Chantal Blayo a déjà montré pour la France, au lendemain du deuxième conflit mondial, que l'écart des descendance avait été réduit entre les femmes mariées aux divers âges dans les promotions où était sensible la "récupération" des mariages précédemment empêchés (3). L'exemple anglais le confirme : entre 1942 et 1946, l'écart entre les descendance des femmes mariées à 20-24 et 25-29 ans se réduit à mesure que s'accroît la place des mariages tardifs ajournés au début de la guerre : les années postérieures sont marquées par un retour à la normale, en parallèle, du rapport des descendance et des conditions de la nuptialité. Les femmes dont le mariage avait été repoussé ont donc sans doute conservé dans une union tardive la fécondité relativement forte qui aurait été la leur dans un mariage plus précoce. Ce n'est pas l'âge au mariage lui-même qui agit directement sur le niveau des descendance, mais la sélection qu'il effectue entre les femmes selon leur degré de malthusianisme.

Cette conclusion implique, par exemple, que dans les pays où la contraception est largement pratiquée, les variations de l'âge au mariage ne sont guère susceptibles d'expliquer celles de la fécondité des générations ou des promotions de mariage. De même, la constatation, en Norvège, que les

(3) BLAYO (C.) : "Fécondité des mariages de 1946 à 1964 en France". *Population*, 4, 1968.

TABLEAU 2 : RAPPORT DES DESCENDANCES FINALES ET DES MARIAGES REDUITS (POUR 1 000 ; FEMMES MARIEES A 25-29 ANS/FEMMES MARIEES A 20-24 ANS)

	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949
ANGLETERRE-GALLES - Descendances	739	758	769	775	781	794	783	758
- Mariages	345	359	370	408	454	440	408	367
FRANCE - Descendances					842	813	787	781
- Mariages					506	475	449	398

taux de divorce dans les cohortes récentes sont plus forts chez les couples qui ont cohabité avant le mariage que chez ceux qui ont abordé d'emblée l'union légale permettra d'esquisser des avenir radicalement différents selon qu'on pourra démontrer que la cohabitation pré-nuptiale accroît l'instabilité des couples ou qu'elle se développe en priorité dans les milieux où la fréquence des ruptures est traditionnellement supérieure à la moyenne (4).

Parmi les communications à la sixième séance du présent colloque, l'étude d'Anouch Chahnazarian relative aux répercussions socio-émotionnelles du divorce sur les enfants met bien en lumière la possible complexité du lien causal, la rupture étant susceptible d'affecter l'enfant à la fois parce qu'elle le prive de la présence continue d'un de ses deux parents, parce qu'elle réduit le niveau de vie du noyau familial où il est élevé et parce qu'elle restreint le réseau familial qui l'entoure. L'étroite imbrication entre ces trois catégories de variables intermédiaires rend périlleux l'essai de leur dissociation par le jeu de la clause "toutes choses égales par ailleurs". En outre, un quatrième facteur, le conflit conjugal, est susceptible d'agir en amont des trois autres : les enfants ne sont-ils pas touchés davantage par la mésentente de leurs parents que par la séparation de ceux-ci et leur caractère "difficile" ne peut-il pas être cause autant que conséquence de ce conflit ? Or, non seulement une telle hypothèse nécessite d'autres vérifications que celles qui ont été jusqu'à présent utilisées (comparaison d'enfants de couples divorcés et mariés), mais elle suggère que l'évolution du nombre d'enfants concernés pourrait ne suivre que de très loin celle du nombre de divorces, dans la mesure où l'augmentation de la fréquence des ruptures légalisées reflète sans doute davantage l'extension du recours à la justice pour régler les querelles entre conjoints que la multiplication des conflits eux-mêmes.

Pour les Marocains de la région parisienne, Mohamed Mazouz montre bien comment leur migration s'est accompagnée d'une transformation des structures familiales et des rôles et relations à l'intérieur de la famille. Il suggère en outre, sur un échantillon malheureusement trop restreint pour avoir valeur probante, que cette modification des rapports internes n'est

(4) Fruktbarhetsundersøkelse 1977, Statistisk Sentralbyrå, Oslo, 1981.

pas elle-même conséquence des changements structurels, mais reflète directement les effets de la migration. L'éclatement, au Maroc même, de la famille élargie pourrait donc avoir des répercussions sensiblement différentes de celles qu'on peut observer aujourd'hui pour ces groupes émigrés.

### AMPLEUR DE LA SELECTION ET ACUTE DU PHENOMENE ETUDIE

La sélection contribue à homogénéiser les sous-cohortes qui se constituent, et dans une proportion d'autant plus forte qu'elle est sévère, mais elle laisse subsister côte à côte des individus dont la probabilité est inégale de subir le phénomène étudié. On trouvera par exemple à la fois des femmes en pleine santé et des malades chez les actives comme chez les inactives mais les premières seront sur-représentées dans le premier groupe et les secondes dans l'autre. Cette inégalité apparaît de façon spectaculaire quand on fait porter l'observation sur les queues de la distribution.

Ainsi, les taux de mortalité à 15-64 ans sont dans un rapport de 1 à 2,2 entre actives et inactives ; mais l'issue fatale ne représente qu'une situation extrême dans l'échelle de la mauvaise santé ; elle ne concerne d'ailleurs annuellement que 2 femmes sur 1 000 environ. Le rapport tombe à 1,4 si on retient un aspect plus anodin en comparant les proportions de femmes qui ne se déclarent pas en bonne santé ; mais les effectifs concernés sont 100 fois plus importants que précédemment puisqu'il s'agit de 2 femmes sur 10 environ (tableau 3). D'ailleurs, la différence de morbidité se concentre sur une fraction très limitée du groupe des inactives : si on élimine de celui-ci les 5 % de femmes qui ont abandonné leur activité pour maladie ou incapacité, la surmorbidity des inactives restantes est à peine significative statistiquement au seuil de 0,05.

**TABEAU 3 : PROPORTION DE FEMMES QUI NE SE DECLARENT PAS EN BONNE SANTE SUIVANT LEUR ACTIVITE**

Actives (N = 2 160)	Inactives (N = 2 480)	Inactives sélectionnées* (N = 2 337)	Seuil de signification statistique	
			a/b	a/b'
a	b	b'		
16 %	23 %	19 %	0,001	0,05

\* Après élimination des inactives ayant cessé leur activité à cause de leur santé ou en invalidité longue maladie.

*Source* : M.-H. BOUVIER-COLLE et E. JOUGLA : "Un aspect du cycle de vie : l'activité professionnelle féminine et la santé". In : *Les âges de la vie*, tome II, Travaux et Documents de l'INED, n° 102, PUF 1983.

Les conclusions sont identiques quand on compare la carrière scolaire des jeunes enfants issus de mères célibataires ou de parents veufs, divorcés ou séparés, à celle d'enfants élevés dans le couple parental d'origi-

ne : la proportion de retards scolaires graves (2 ans) est 2,5 fois plus importante dans le premier groupe que dans le second, mais celle de retards plus modestes n'est que 1,5 fois plus forte (tableau 4).

**TABLEAU 4 : POSITION SCOLAIRE DES ENFANTS DE 8 ET 9 ANS SUIVANT LEUR SITUATION PARENTALE (FRANCE, 1965)**

	Retard 2 ans	Retard 1 an	Carrière normale	Avance 1 an	TOTAL
Foyer perturbé	14	38	41	7	100
Foyer non perturbé	5	24	59	12	100

*Source* : INED, INETOP, *Enquête nationale sur le niveau intellectuel des enfants d'âge scolaire*, Tome III, Travaux et Documents de l'INED, n° 83, PUF 1978.

Les conséquences politiques et pratiques de telles observations sont loin d'être négligeables : des constats spectaculaires, mais portant sur des situations extrêmes dont l'incidence est faible, c'est-à-dire qui ne concernent qu'une fraction très restreinte du groupe étudié, attirent l'attention sur l'ensemble de celui-ci et amènent à le désigner comme "groupe à haut risque". En soulignant la surmorbidity et plus encore la surmortalité des femmes inactives, on oublie d'une part que la différence avec les actives est essentiellement concentrée sur 5 % environ de femmes, frappées d'incapacité ou de maladie sérieuse, et d'autre part que 77 % des inactives se déclarent en bonne santé contre 84 % des actives. De même, en faisant apparaître la forte fréquence des retards scolaires graves chez les enfants de foyers perturbés, on oublie que 86 % de ces enfants ont une carrière normale ou à peu près normale, contre 95 % des autres enfants. La situation marginale de quelques membres du groupe conduit à la marginalisation de celui-ci en entier : l'exclusivité réservée par exemple aux homosexuels dans la transmission d'une maladie extrêmement rare (le SIDA) aboutit à désigner l'ensemble du groupe comme porteur du risque de la maladie concernée.

Anouch Chahnazarian souligne ce danger à travers son analyse des recherches américaines sur les enfants de divorcés. Elle élargit même la critique en montrant que la comparaison de ces enfants à ceux d'une famille "intacte" n'a de sens que si on tient compte, pour décrire cette dernière, de toutes ses transformations affectives, économiques et sociales, faisant ainsi apparaître l'adaptation de l'enfant au divorce comme une des nombreuses modalités de son adaptation aux changements de la vie familiale.

Elle suggère parmi ces changements ceux occasionnés par la naissance d'un handicapé, un exemple que Claude LEVY développe en étudiant le comportement des parents vis-à-vis de leur fécondité ultérieure après une naissance de ce type.

Les limites d'un raisonnement sur les moyennes apparaissent encore plus nettement dans la communication d'Alain BLUM qui en fait un de ses

résultats majeurs. Celui-ci montre en effet que l'isolement des personnes âgées dépend moins du niveau général de la fécondité que de la seule fréquence des couples sans enfant : en l'absence de mariages inféconds, une personne sur six n'a plus ni enfants ni petits-enfants en atteignant 85 ans, quelle que soit la descendance finale de l'ensemble de la population ; mais cette proportion approche un sur deux quand l'infécondité atteint 30 %, même si la productivité des autres couples n'est pas moindre qu'auparavant.

## FLUX ET STOCKS

Le développement numérique d'une sous-population fortement minoritaire est-il susceptible de faire sortir celle-ci de la position marginalisée où la société la place souvent ? L'exemple des divorcés et de leurs enfants est souvent invoqué en arguant que l'augmentation du nombre de mariages rompus rend la situation de ces individus de plus en plus "normale" et réduit la stigmatisation dont ils ont été traditionnellement l'objet.

Toutefois, l'évolution rapide d'un phénomène ne se répercute que progressivement sur les stocks auxquels il donne naissance. Deux facteurs sont ici en jeu : le premier, courant dans l'analyse conjoncturelle des événements démographiques, résulte d'effets de calendrier qui poussent parfois brutalement vers des sommets les flux annuels quand l'évolution au fil des cohortes est en fait plus lente, et même éventuellement plus limitée ; le second tient à l'inertie des structures démographiques qui restent marquées longtemps encore par le poids du passé quand se modifient les courants qui les façonnent.

Ainsi, la proportion annuelle de mariages rompus (somme des divorces réduits) approche 40 % en Angleterre-Galles au début des années 1980, mais on estime que la fréquence du divorce ne devrait pas dépasser 30 % dans les promotions de mariage les plus directement concernées, c'est-à-dire celles formées une dizaine d'années auparavant, car une large part des valeurs annuelles les plus récentes doit être attribuée à un raccourcissement de l'intervalle qui sépare l'union de sa rupture. Par ailleurs, aucune cohorte n'a atteint aujourd'hui des proportions de divorcés aussi élevées : les plus anciennes, qui ont par exemple une trentaine d'années de mariage, n'ont connu qu'un divorce relativement rare, et les plus récentes n'ont encore parcouru qu'une faible part de leur carrière matrimoniale. C'est pourquoi la proportion de couples divorcés au 1er Janvier 1982 ne dépasse pas 18 % dans les mariages anglais les plus touchés, c'est-à-dire ceux conclus au milieu des années 1960. Même en supposant que la probabilité de rupture n'est pas affectée par le nombre d'enfants déjà nés, la proportion d'enfants dont les parents ont divorcé est encore inférieure à ces résultats : elle n'atteint, au maximum, que 15 % chez les adolescents de 11 à 15 ans au 1er Janvier 1982 (5).

Dans les changements d'attitude à l'égard des divorcés et de leurs enfants, l'évolution de leur importance numérique joue vraisemblablement un rôle, mais il n'est pas certain que cette importance soit correctement ap-

---

(5) FESTY (P.) : "Le divorce, la séparation judiciaire et le remariage : évolution récente dans les pays membres du Conseil de l'Europe". Rapport au Comité d'Experts du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1984.

précisée par l'opinion publique. Nadine Lefaucheur l'a souligné en montrant que le concept de "familles monoparentales" était né en France en 1977 avant que le nombre de celles-ci ait augmenté sensiblement : "ce n'est donc pas la prolifération de la chose qui a pu susciter le mot avec le besoin du mot" (6) ; mais l'augmentation des flux qui conduisent à ces familles (divorces, naissances illégitimes) était déjà en cours et portait en elle la promesse d'un accroissement futur des stocks. Ainsi, "l'affaiblissement de la stigmatisation sociale exercée à l'endroit du divorce et de l'illégitimité" est sans doute moins lié à l'accroissement du nombre de mères seules qu'à une anticipation inconsciente de cet accroissement.

Plus généralement, la période transitoire qui sépare le moment où les flux se modifient de celui où le stock finit de s'adapter au nouveau rythme d'évolution est une période mal connue des démographes, parce que les liens entre flux et stocks sont le plus souvent décrits dans des modèles statistiques dérivés des populations "stables" et que les ajustements nécessaires lors du passage d'un niveau à un autre de stabilité sont généralement délaissés. La communication d'Alain Blum en donne un bon exemple : pour une même infécondité des couples, l'isolement des personnes âgées ne diffère guère selon que la productivité des mariages féconds est forte ou faible dans l'ensemble des générations, mais on ne sait pas comment évolue ce degré d'isolement dans la phase où la fécondité se modifie progressivement au fil des générations.

## CONCLUSION

Ces exemples disparates illustrent seulement quelques difficultés dans l'interprétation des conséquences des changements familiaux, mais la nécessité de surmonter ces obstacles est d'autant plus grande que l'intérêt n'en est pas purement intellectuel. La liaison est en effet souvent étroite entre les questions posées et les préoccupations d'une politique sociale.

Revenons au cas des divorcés et de leurs enfants : nous nous sommes demandé tour à tour si ces derniers constituaient un groupe d'individus "à problèmes" et devaient être considérés avec une attention spéciale par leurs enseignants, si l'accroissement de leur nombre impliquait un élargissement de ces éventuelles difficultés ou une résorption à mesure que leur état se banalise, et si le développement de la cohabitation pré-nuptiale risquait de contribuer à cet accroissement ou de le freiner. De la réponse des démographes à ces questions peut dépendre l'orientation des actions à mener à l'égard de ces familles. Plus généralement, c'est des conséquences des changements familiaux, et donc de l'aptitude des scientifiques à les mettre en évidence et les mesurer, que dépendent l'attitude des pouvoirs publics à l'égard de ces changements et l'intérêt qu'ils peuvent prendre à nos travaux.

---

(6) LEFAUCHEUR (N.) : "Les familles monoparentales : des chiffres et des mots pour les dire, formes nouvelles ou mots nouveaux ?". Communication au colloque de l'AIDELF "Les familles d'aujourd'hui", Genève 1984.